



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
2^{ème} régiment étranger d'infanterie
Détachement camp des Garrigues / ECI 22
BP 89086
30972 NÎMES CEDEX 9**

Nîmes, le mercredi 22 octobre 2025
N° 2025 /101/6°BLB/2°REI/DETGAR/ECI22/COMDET/NP

Le chef de bataillon David OULHEN
commandant le détachement du camp des Garrigues
du 2^{ème} régiment étranger d'infanterie
à
Monsieur le directeur
du journal Midi Libre – Radio France Nîmes

OBJET : communiqué des tirs du mois de novembre 2025.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir publier le communiqué suivant :

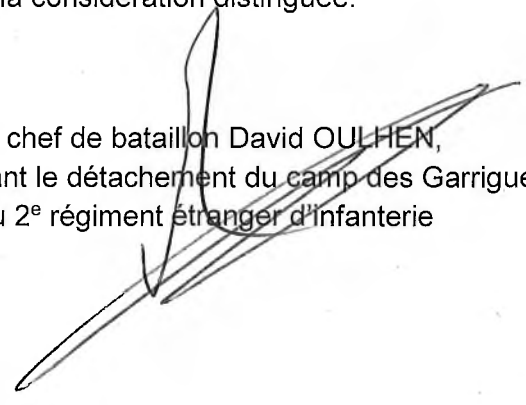
« Les activités militaires programmées sur le camp du Garrigues durant le mois de **novembre 2025** permettront de garantir la libre circulation sur la route D 418 qui traverse le camp des Garrigues et longe les champs de tir entre Nîmes et Russan.

Il est rappelé que la circulation (VTT, auto, moto, quad...) et la promenade sur le terrain militaire du camp des Garrigues sont **strictement interdites** en semaine, en week-end et les jours fériés de jour comme de nuit. Les dangers permanents sont représentés par les munitions explosives non-explosées et non-récupérées, les tirs aux armes de guerre ainsi que par la circulation rapide de véhicules blindés.

Il est rappelé que tout contrevenant est passible d'une amende 4^{ème} classe article R 644.1 du code pénal pouvant aller jusqu'à 375 euros. »

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de bataillon David OULHEN,
commandant le détachement du camp des Garrigues
du 2^e régiment étranger d'infanterie



COPIE A :

- Préfecture du Gard (SIDPC)
- Préfecture du Gard (BRPC)
- 6BLB-BCAB
- D.G.A.C. Garons
- D.M.D 30
- Office National des Forêts
- Commissariat central de Nîmes
- Mairies de Nîmes, Poulx, Ste Anastasie, Dions, La Calmette
- A/C